



Formations Prévention des risques

Devenir Référent Santé Sécurité au Travail

Durée : 5 jours (soit 35h)

Certification : Attestation de formation

Appréciation des résultats : Evaluation continue

Modalité et moyens Pédagogiques : Apports de connaissances techniques et théoriques, mise en situation selon le domaine d'activité de l'entreprise

Modalités d'évaluation : Grille d'évaluation des compétences/connaissances

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap

Objectifs

- Comprendre et intégrer les grands principes de la réglementation liés à la santé sécurité au travail.
- Acquérir les connaissances indispensables pour mener à bien sa mission.
- Identifier les acteurs et se positionner comme acteur de la prévention au sein de l'entreprise.
- Intégrer, déployer et mettre en œuvre les objectifs d'amélioration en matière de santé sécurité au travail

Public concerné

Personne désignée par son employeur comme Référent Sécurité

Prérequis

Aucun

Programme

1. L'obligation de sécurité de l'employeur

Se repérer dans la réglementation

- Identifier les textes applicables : lois, directives, normes
- Trouver les sources adaptées

Répertoirer les principales obligations de l'entreprise

- Les principes généraux de prévention
- Le programme de prévention
- L'obligation de veiller à sa propre sécurité et à celle des autres
- L'obligation de résultat incombant à l'employeur
- Les obligations issues du décret du 5 Novembre 2001 : cadre réglementaire, démarche de prévention, Document Unique (formalisation et actualisation)
- Le règlement intérieur
- Les formations obligatoires en sécurité

- L'organisation des secours
- Le devoir d'information des salariés
- Les recours aux entreprises extérieures

Connaître les obligations en matière d'accident du travail et gérer ses conséquences

- Distinguer accident de travail/de trajet et maladie professionnelle
- Optimiser la déclaration et le suivi de l'accident du travail

Maîtriser le rôle des différents acteurs

- CSE/CSSCT : rappel des domaines de compétences
- Le devoir d'alerte et le droit de retrait du salarié
- Le rôle et les missions du médecin du travail, les obligations de l'entreprise
- Les missions des acteurs externes (inspecteur du travail, organisme de sécurité sociale (CARSAT, CRAMIF,...), ARACT,...)

Missions et outils

- Prioriser la démarche de prévention
- Connaître les risques particuliers
- Faire respecter les règles

2. Les missions du Référent Sécurité, les outils et pratiques pour mener à bien sa mission

Les missions du Référent Sécurité

- Evaluation des risques professionnels
- Elaboration de plans d'actions de réduction des risques
- Suivi des mesures de prévention
- Information des salariés sur l'hygiène et la sécurité au travail

L'animation de la démarche de prévention des risques professionnels

- Le cas spécifique du positionnement vis-à-vis de la CSSCT
- Maîtriser les différentes étapes d'une démarche de prévention
- Identifier les indicateurs en santé et sécurité au travail

La mise en œuvre de la démarche de prévention des risques

- Identifier les risques d'accidents et d'atteintes à la santé encourus par les salariés
 - Les risques liés aux infrastructures
 - Les risques liés à l'activité
 - Les risques liés aux interventions des entreprises extérieures
- Proposer des mesures de prévention
- Assurer le suivi du plan d'action
- Participer à l'élaboration et à l'actualisation du document unique
- Evaluer les besoins pour assurer la pérennité des mesures de prévention

Synthèse de la Formation/Echanges